

# **Compte rendu de l'assemblée générale de l'AMAP**

**réunie à Pont-l'Evêque le 28 avril 2017**

Le président, Jean-Charles Toulouze, ouvre la séance à 15h30. Il remercie les membres présents et leur rappelle l'ordre du jour qui leur a été diffusé avant cette réunion avec les convocations individuelles.

Marc Allaman est désigné comme secrétaire de séance et Philippe Philaret comme commissaire aux comptes.

## **Contrôle des cotisations et des pouvoirs.**

Le 28 avril, 61 adhérents sont à jour de leur cotisation ; 17 sont présents et 21 ont données des pouvoirs dont la validité est vérifiée. Sont donc présents ou représentés 38 membres soit 62 % des adhérents à jour de cotisation.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.**

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2016.**

Le procès-verbal établi suite à l'assemblée générale du 9 septembre 2016, n'appelle aucune remarque particulière. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Présentation du rapport moral par le président.**

Il ne s'est écoulé que sept mois depuis l'assemblée générale de Lyon et, dans ce court délai, il n'est pas possible de mettre en évidence des points particulièrement significatifs dans l'activité de notre association. Et ce d'autant plus que l'administration pénitentiaire a connu pendant cette période une situation assez instable caractérisée par la démission récente de son directeur dont la nomination était intervenue au moment même où nous tenions notre précédente assemblée générale.

Il n'a pas été possible dans ces conditions de développer des relations institutionnelles avec l'administration pénitentiaire et nous sommes aujourd'hui en attente de nominations qui nous permettront, nous l'espérons, de prolonger les contacts encourageants que nous avons établis avec la précédente direction.

Le partenariat avec l'ENAP est à ce jour notre plus grand motif de satisfaction, particulièrement par la qualité de notre revue *Le Vert et l'Amarante* dont le troisième numéro rend compte des travaux de l'assemblée générale et du voyage à Lyon, tout en développant quelques articles intéressants. Nous allons désormais travailler à la préparation du numéro 4 dans lequel nous pourrions trouver un écho des bons moments que nous nous promettons de vivre ensemble au cours des deux prochains jours.

Autre motif de satisfaction, les aides financières que plusieurs partenaires nous ont accordés et dont le rapport financier vous donnera le détail. Outre l'impact très positif de ces aides sur le budget de l'association, leur principal intérêt est, me semble-t-il, de montrer qu'une association des médaillés de l'administration pénitentiaire est crédible et que des partenaires divers peuvent souhaiter la soutenir, parce qu'ils estiment que son activité est digne d'intérêt et qu'elle peut conduire des projets intéressants. Il nous reste à en convaincre plus de médaillés et à les fidéliser autour de notre action.

Je souhaite enfin souligner que si nous sommes aujourd'hui en Normandie, c'est parce que cette possibilité a été évoquée lors de la dernière assemblée générale et que celle-ci a adopté une modification statutaire concernant les dates auxquelles elle peut être réunie. Je souhaite également vous soumettre une demande d'adhésion d'un membre associé, autre innovation adoptée lors de notre dernière assemblée générale.

Insister sur le rôle essentiel de l'assemblée générale dans le fonctionnement de l'association me paraît utile pour montrer que chaque membre de l'association est responsable de sa situation et que les administrateurs que vous élisez n'ont pas le privilège de diriger l'association, mais le devoir de concrétiser les décisions que vous prenez et de conduire les missions que vous leur confiez.

Et je rappelle que lors de la prochaine assemblée générale, en 2018, un nouveau conseil d'administration devra être élu ; je souhaite que de nombreux candidats se présentent pour dynamiser et crédibiliser l'action de notre association.

### **3. Présentation du rapport financier par la trésorière.**

Le bilan comptable au 31 décembre 2016 fait apparaître un solde positif de 3857,10 euro.

S'agissant des dépenses, le plus gros poste concerne l'organisation de l'assemblée générale et du voyage à Lyon ainsi que les frais engendrés par les réunions du bureau de l'association.

Les recettes sont constituées des cotisations et des dons versés par les adhérents ainsi que deux subvention attribuées par la MMJ et la société Idex.

La trésorière produit également une situation comptable au 28 avril 2017 qui fait apparaître un solde positif de 7649,40 euro.

Cette situation favorable s'explique par le versement de plusieurs subventions pour un montant total de 3500 euros et par le fait que toutes les dépenses liées à l'organisation de l'assemblée générale et du voyage n'ont pas encore été réglées.

Il est toutefois prévu qu'une fois ces dépenses intégrées, la situation financière de l'association sera confortable et permettra de conduire des actions auxquelles il convient de réfléchir.

### **3. Débat sur les rapports moral et financier.**

Le faible nombre d'adhérents à jour de cotisation, même s'il peut s'expliquer en partie par le fait que l'assemblée générale se réunit très tôt dans l'année par rapport aux habitudes antérieures, conduit à s'interroger sur la motivation des médaillés et sur la capacité de l'AMAP à les rassembler.

Une fois encore, plusieurs adhérents rapportent les récriminations que leur expriment des collègues qui regrettent que la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire soit attribuée d'une façon qu'ils jugent parcimonieuse et surtout ne comprennent pas que des personnes extérieures à l'administration puissent recevoir la médaille pour des participations courtes au fonctionnement de l'AP et sans commune mesure dans leur déroulement avec les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels. L'AMAP souvent perçue, à tort, comme « élitiste » est fréquemment englobée dans cette attitude de rejet, ce qui peut expliquer en partie le peu de curiosité et d'intérêt qu'elle suscite chez beaucoup de médaillés.

Le président rappelle qu'il n'appartient pas à l'AMAP de se prononcer sur l'attribution des médailles, mais souligne cependant qu'il est désormais convié à participer aux réunions du comité de la médaille. Il précise également que la question de la visibilité de l'AMAP dépend d'abord de sa

capacité à se faire connaître. Ce qui conduit en particulier à reposer la question de la participation d'un de ses représentant aux cérémonies de remise de la médaille.

A ce jour, deux directions interrégionales, Bordeaux et Lyon, invitent régulièrement l'AMAP à ces cérémonies. Il convient donc de développer les relations avec les directeurs interrégionaux et de définir avec eux un protocole définissant les relations avec les délégués régionaux de l'AMAP.

Il est rappelé que l'AMAP a été créée avec le soutien actif et volontaire du directeur de l'administration pénitentiaire et les adhérents expriment la conviction que l'association a besoin de continuer à bénéficier de ce soutien moral autant au niveau central qu'au niveau interrégional.

#### **4. Vote de l'assemblée générale sur ces deux rapports.**

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5. Questions diverses.**

Mme Druard, qui n'est pas médaillée, a présentée une demande d'adhésion en qualité de membre associé. S'agissant de la première demande de ce type, le président a souhaité recueillir l'avis de l'assemblée générale.

L'adhésion de Mme Druard en qualité de membre associée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La question du lieu dans lequel se tiendra la prochaine assemblée générale est posée. Deux propositions émergent ; soit le Val de Loire, avec possibilité d'hébergement et de réunion au Domaine de la Blairie, soit la région de Nîmes. Le bureau étudiera ces deux possibilités.

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.**

#### **1. Modifications statutaires.**

Il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire de se prononcer sur deux modifications statutaires concernant les articles 12, quatrième alinéa et 13, troisième alinéa. Il est proposé que le nombre de mandats pouvant être attribués aux membres présents lors des assemblées générales passe de deux à trois. Cette modification avait été proposée par des participants à l'assemblée générale de Lyon en 2016 ; n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée, elle n'avait pas pu être adoptée.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le quatrième alinéa de l'article 12 est désormais rédigé de la façon suivante : *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Un membre présent ne peut disposer de plus de trois mandats.*

Le troisième alinéa de l'article 13 est désormais rédigé de la façon suivante : *Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents, chacun ne pouvant disposer de plus de trois mandats.*

## **2. Confirmation de l'élection des administrateurs de l'association.**

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à confirmer la désignation des administrateurs élus par l'assemblée générale du 5 septembre 2015 à Agen.

L'assemblée générale extraordinaire confirme à l'unanimité des membres présents et représentés, l'élection de :

-Nicole Mafféis,

-Marie-Christine Mariani,

-Maryvonne Hérouart,

-Jean-Charles Toulouze,

-Michèle Gendre,

-Jean-Claude Vibien,

-Marc Allaman,

-Olivier Breton.

### **3. Confirmation des modifications statutaires adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2016 à Lyon.**

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à confirmer les modifications statutaires adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2016.

L'assemblée générale extraordinaire confirme à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications statutaires concernant les articles 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 15.

### **4. Mention de la date du 28 avril 2017 à l'article 15 des statuts.**

A l'article 15 des statuts la mention *et 28 avril 2017* sera rajouté après *9 septembre 2016*.

Cette mention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président constate que tous les sujets à l'ordre du jour ont été examinés, s'assure qu'aucun membre ne souhaite plus prendre la parole, remercie les adhérents présents pour leur participation et rappelle l'importance de l'assemblée générale de 2018 au cours de laquelle les administrateurs devront être renouvelés.

Il clôt la séance à 17h15.

Le président

Le secrétaire

Jean-Charles Toulouse

Marc Allaman